

## **Résidences privées pour aînés : « Ça fait un bail qu'on s'est vus! »**

Comprendre le bail et la certification

**Séance d'information gratuite :** Une sympathique présentation dynamique et adaptée, suivie d'une période de questions! Cette séance d'information peut être offerte en collaboration avec le Centre de justice de proximité du Bas-Saint-Laurent.

**Sujet : le bail, la certification, les droits, les obligations et les recours** dans une résidence privée pour aînés (RPA).

**Durée :** de 60 à 90 minutes. Nous nous **adaptons à vos besoins**

**Pour qui :** Pour tout groupe de **5 personnes et plus**

**Territoire :** Les 8 MRC du **Bas-Saint-Laurent**

### **Contenu :**

- Les éléments d'un bail.
- Les motifs de résiliation
- La notion de services offerts dans une résidence privée pour aînés (Annexe 6 du bail).
- La conciliation, la prévention et règlement de possibles différends.
- La réglementation concernant l'exploitation d'une résidence privée pour aînés (normes et critères de la certification)
- Bien comprendre les options et les recours possibles pour porter plainte
- Le rôle d'information, d'assistance et d'accompagnement de votre CAAP.

### **Outils utilisés**

- Présentation **Powerpoint**
- Documentation de référence
- **Mises en situation** et exemples

**Cela vous intéresse? Contactez-nous! 1-877-767-2227.**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mandaté les CAAP le 28 mars 2019 pour un projet pilote jusqu'au 1er avril 2022.



Le mandat vise à **informer** les **locataires des résidences privées pour aînés** (RPA) de leurs **droits et obligations en matière de bail** ainsi qu'à leur offrir, sur demande, **l'assistance et l'accompagnement** nécessaire dans leurs **démarches** pour favoriser le **règlement à l'amiable** de leurs différends avec l'exploitant de la RPA ou le **règlement d'un litige** à la suite d'une demande au Tribunal administratif du logement.